

Tintigny, le 30 octobre 2009

**Commune de Chiny**  
**Compte rendu du Groupe de travail Projet Associatif**  
**26 octobre 2009**

---

**Présents**

Commune : Mme Joëlle DEBATY, échevine, Bruno HARDY, employé  
FRW : M. Bruno ECHTERBILLE, Mme Gervaise ROPARS, agents de développement

Population : Voir ci-dessous

Excusé : Voir ci-dessous

**1. Projet « Création d'une maison pour les associations à Jamoigne »**

Présentation de la fiche projet de la maison de Jamoigne par Gervaise ROPARS

Les débats :

- Il est important de favoriser une utilisation intelligente de la lumière et de l'orientation (chaleur) pour rénover le bâtiment.

- L'importance de la qualité énergétique du bâtiment qui devra être exemplaire (type de chauffage, isolation...). Un panneau didactique pourra être installé dans le bâtiment pour montrer ce qui peut être fait dans le cadre d'une rénovation d'un bâtiment, notamment pour les particuliers. Dans ce sens, une communication pourra être organisée pour valoriser les efforts en matière énergétique de la Commune.

- La rénovation devra respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment (un équilibre est ainsi à rechercher entre l'utilisation rationnelle de l'énergie et la sauvegarde des éléments patrimoniaux). Par exemple, il est important de ne pas procéder à une isolation extérieure du bâtiment afin de ne pas détériorer les caractéristiques du bâtiment telles que les moulures ou les décorations de fenêtre. Pour information, le bâtiment n'est pas classé mais constitue un élément de patrimoine important pour les habitants.

- En termes d'intégration architecturale, l'auteur de projet pourra s'inspirer de la liste de critères pour

la rénovation de bâtiments réalisée par l'assistance architecturale et urbanistique de la FRW.

- De manière générale, une réunion avec les personnes susceptibles d'occuper le bâtiment ; que cela soient des habitants, des associations ou autre personnel communal, devra être organisée lorsque la fiche sera affinée, approuvée par la CLDR et comportant esquisse et estimations financières. Il est possible que des activités sportives puissent être intégrées car il n'y a pas forcément de la place pour toutes dans le futur centre sportif rénové.

- Une cuisine devra être prévue. En effet, il est important de procéder la mise en place des éléments permettant de poser une cuisine.

- Le bâtiment devra avoir une bonne acoustique, permettant d'organiser des réunions, des évènements dans les meilleures conditions possibles.

- Il est important de prendre en compte la dimension transgénérationnelle, de réaliser des projets qui pourraient entrer dans un cadre d'économie sociale en lieu avec les petites maisonnettes pour personnes âgées.

- L'accès au bâtiment devra convenir aux personnes à mobilité réduite (obligation réglementaire) mais aussi être envisagé selon plusieurs modes de déplacement. Il s'agit de prévoir quelques places de parking (sachant que celles qui existent déjà sont utilisées par les habitants des appartements rénovés dans l'ancien pensionnat). A noter que l'aménagement de la traversée du village par la route nationale est prévue par le MET. Des plans ont été réalisés. La rénovation de la Chapelle devra les prendre en compte en ce qui concerne les accès et les abords. Un parking pour les vélos pourra être installé. Une zone de déchargement de matériels devra être envisagée.

- Le projet de la rénovation de la Chapelle s'inscrit dans le renforcement de la fonction de centralité du village de Jamoigne qui dispose de services et de commerce. Il permettra aussi de renforcer le monde associatif villageois et « l'âme du village », c'est-à-dire la cohésion sociale.

- Le PCDR intégrant les caractéristiques d'un agenda 21 local, le projet devra être le plus performant possible en termes environnementaux (énergie, construction...), sociaux et économiques (usagers). Une grille d'analyse réalisée par la FRW est à disposition pour favoriser la réflexion.

=> Suivi : les éléments ci-dessus seront intégrés à la fiche et seront communiqués à l'auteur de projet qui devra les prendre en compte.

## **2. Projet de « Lieu de rencontre à Moyen »**

Présentation de la fiche projet par Bruno ECHTERBILLE. La rénovation de la Maison de village répond à deux principes : la conservation du volume initial et le respect de la partie avant du lavoir. L'arrière serait élargit avec extensions recouvertes d'un bardage bois.

Débat :

- Le terrain est inondable. Le projet sera-t-il accepté par l'Urbanisme ?

- Une partie du bâtiment appartient à un propriétaire privé. Or, un projet subventionné par la Région wallonne, ne peut concerner qu'un bâtiment communal ou sous bail emphytéotique. Des démarches doivent être engagées pour voir quelle solution serait possible.

Des réponses à ces deux questions cruciales devront être fournies par l'auteur de projet avant le 14 décembre : l'octroi d'un permis d'urbanisme et contacter le propriétaire de la partie privée du bâtiment (M. Yvan TAILFER à Capellen).

- Le bâtiment doit répondre principalement aux demandes du mouvement associatif de Moyen ; le comité du village de Moyen fournira un calendrier de l'ensemble des manifestations qu'elle organise annuellement. Les jeunes sont aussi demandeurs de pouvoir utiliser un local.

- Le PCDR intégrant les caractéristiques d'un agenda 21 local, le projet devra être le plus performant possible en termes environnementaux (énergie, construction...), sociaux et économiques (usagers). Une grille d'analyse réalisée par la FRW est à disposition pour favoriser la réflexion.

- En termes d'intégration architecturale, l'auteur de projet pourra s'inspirer de la liste de critères pour la rénovation de bâtiments réalisée par l'assistance architecturale et urbanistique de la FRW.

=> Suivi : les éléments ci-dessus seront intégrés à la fiche et seront communiqués à l'auteur de projet qui devra les prendre en compte.

### **3. Divers**

#### **Energie hydraulique**

En ce qui concerne le projet « production énergétique hydraulique », Monsieur ALBERT précise les sources d'information. Pour lui, le site du barrage de Termes est particulièrement intéressant, mais il est important d'avoir l'avis d'un expert.

Éléments supplémentaires, envoyé par mail le 27/10/2009 par M. ALBERT :

*Points positifs du barrage de Termes:*

- le barrage existe déjà. L'impacte sur l'environnement serait donc minime.
- l'entièreté de la Semois passe dans le barrage
- en cas de crue, l'eau passe naturellement au dessus du barrage.
- la chute est d'environ 1m, mais le débit est important ( $P = H Q g n$ )
- c'est une énergie renouvelable constante, disponible en permanence (sauf en cas de sécheresse).
- la connexion au réseau pourrait se faire à travers champ. La cabine électrique du village se trouve à environ 200m (enfouissement du câble).

*Intégration du projet dans A21L :*

- Economique : production d'énergie localement et facilement transportable (électricité). Ressource financière pour la Commune (KWh et Certificats Verts).
- Social : permettrait de réduire notre dépendance énergétique. Emplois locaux.
- Environnemental : production d'énergie renouvelable sans d'impact sur l'environnement.

*Les liens suivants sont intéressants:*

[http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc400\\_1310-ma\\_petite\\_usine\\_verte.pdf](http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc400_1310-ma_petite_usine_verte.pdf)

<http://www.merytherm.be/>

[http://www2.ulg.ac.be/turbo/turbo\\_pa.html](http://www2.ulg.ac.be/turbo/turbo_pa.html)

*Mots clés à utiliser lors de recherches: mini/micro/nano turbine hydraulique, turbine basse-chute, groupe bulbe...*

## **Voies lentes**

M. Carton a transmis ses éléments de réflexion au bureau d'études Impact.

La séance est conclue par J. DEBATY à 21h40

*Bruno ECHTERBILLE, Gervaise ROPARS  
Agents de développement FRW*

Annexe : liste des présents

### **PRÉSENTS :**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Localité</b>
Jean-Pierre	ALBERT	rue de la Fontaine, 2	PROUVY
Hughes	BOUSSARD	rue du Chamois, 2	MOYEN
Charles	CARTON	rue Saint-Pierre, 11	JAMOIGNE
André	CLAUSSE	rue du Mesnil, 27	FRENOIS
Joëlle	DEBATY	rue du Fonteny, 3	PIN
Georges	DEBATY	avenue Gilson, 93	IZEL
Roger	MADAN	Grand'Rue, 79	SUXY
Claude	PROTIN	rue de la chapelle, 7	PROUVY
Maurice	ROBLAIN	rue du Prieuré, 6	SUXY
Ghislain	TRODOUX	rue Maladrerie	JAMOIGNE

### **EXCUSÉS :**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Localité</b>
Dominique	BIHAIN	rue de la Maladrerie, 12	JAMOIGNE
Béatrice	CATOT	rue de la chapelle, 61	PROUVY
Christine	GILSON	rue du Centre, 5	IZEL
Christiane	LAMBERT	rue de l'Institut, 1	IZEL
Martine	LENOIR	rue du Corbuha, 69	CHINY
Mathieu	PONCELET	rue de l'Harmonie, 2	IZEL